Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 19 (1890)

Heft: 6

Rubrik: Exposition universelle de Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXe ANNÉE N° 6. JUIN 1890

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Avis.* — *Exposition universelle de Paris.* — *Examens des recrues.* — *Bilan géographique de l'année 1889.* — *Partie pratique.* Mathématiques. — *Enseignement agricole primaire.* — *Correspondances.*

AVIS

L'Assemblée annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation aura lieu à Guin, le 3 juillet. Nous donnerons, dans le prochain numéro, l'ordre du jour de la réunion.

Le présent numéro du *Bulletin* a subi un retard considérable par suite de l'attente du Rapport, qui ne nous est arrivé que le 5 juin. Nous ne pouvons le publier qu'avec le prochain numéro.

EXPOSITION UNIVERSELLE

DE PARIS

M. Gobat, conseiller d'Etat à Berne, membre du Jury international des récompenses, et M. Hunziker, professeur à Aarau, viennent de publier, sur les écoles qui figuraient à l'Exposition universelle de Paris, un rapport plein d'intérêt, moins par les renseignements qu'il nous fournit sur l'organisation de l'Exposition que par les appréciations caractéristiques qu'il renferme. Ces appréciations ne sont pas celles d'un homme d'école, il est vrai, puisque jamais M. Gobat n'a pratiqué l'enseignement, mais — nous croyons le savoir de bonne source — des hommes d'école très compétents ont inspiré plus d'une observation. M. Gobat

s'en est emparé et les jette aujourd'hui à la publicité avec cette satisfaction, cette franchise, j'allais dire cette brutalité d'un juge qui se croit sûr de son fait. Du reste, l'honorable conseiller d'Etat bernois s'est montré, dans ce rapport, tel que l'ont fait connaître les polémiques nombreuses dans lesquelles il s'est trouvé engagé.

Ses opinions pédagogiques sont pour la plupart celles de l'école suisse, les mêmes que le *Bulletin* a toujours défendues, ainsi que nos lecteurs pourront s'en assurer par les extraits du rapport que nous placerons sous leurs yeux. Si, d'un côté, nous partageons les appréciations des rapporteurs concernant les méthodes, d'autre part nous ne saurions laisser passer sous silence certaines réflexions qui auraient trouvé plutôt leur place dans un discours de club ou de tir fédéral que dans un rapport officiel où les simples convenances demandent que l'on s'abstienne de toute injure et de tout ce qui est de nature à blesser les consciences.

« Depuis la laïcisation (en France), nous dit M. Gobat, le nombre des établissements libres laïques a beaucoup diminué, il est vrai; mais les écoles privées confessionnelles se sont développées d'autant plus; on les élève non pas à côté de l'école publique, mais contre elle; l'une combat l'autre; il n'est que trop probable que les enfants sont eux-mêmes sous l'influence de l'esprit d'hostilité que crée ce funeste dualisme.

On a construit une quantité de maisons d'école, belles, spacieuses, bien aménagées; mais plusieurs sont délaissées; les enfants fréquentent l'école privée.

L'école privée sera toujours un obstacle au développement de l'instruction publique dans le domaine primaire et secondaire. Car elle personnifie la routine — et la routine est une grande puisssance. Chaque fois que l'école publique tentera de s'affranchir d'une institution surannée, elle hésitera, à l'idée que cette opération lui fera perdre des élèves au profit des établissements privés, L'internat subsistera encore longtemps en France, grâce aux écoles privées qui ne voudront jamais l'abolir, d'abord parce que c'est un abus, puis parce qu'elles en vivent; et l'on distribuera encore longtemps des croix, des médailles, de beaux livres de prix aux fillettes et aux garçons, pour développer en eux l'orgueil, l'égoïsme, l'envie; et l'on verra encore longtemps, à l'école primaire, ce tableau d'honneur que la saine pédagogie réprouve. Il y a tant de parents qui aiment à se décharger sur le pion du soin d'élever eux-mêmes leurs enfants; il y a tant de pères qui, le dimanche, lorsque leurs filles attachent à leurs robes leurs croix pour aller les montrer au jardin du Luxembourg, s'imaginent sentir le ruban rouge à leur boutonnière. Les écoles privées accueilleront avec empressement ceux qui ne voudront pas rompre avec de mauvaises habitudes et les parents leur confieront leurs enfants, oubliant que, dans la démocratie, l'école privée doit être une exception imperceptible. »

Nous serions curieux de savoir par quelle étrange association

d'idées le rapporteur attache le sort *de la démocratie* à la prohibition de l'enseignement privé et confessionnel. Si M. le conseiller d'Etat bernois voulait bien porter ses regards démocratiques sur les cantons d'Unterwald, de Zoug, etc. — il est vrai qu'il n'aime pas les petits cantons – il pourrait se convaincre que les institutrices congréganistes, à l'esprit rétrograde, qui là dirigent la plupart des écoles, n'empêchent ces cantons ni d'occuper un rang plus honorable que certains grands cantons, ni d'avoir un esprit et des institutions plus démocratiques.

Mais laissons de côté les incartates de l'homme de parti qui parle des écoles confessionnelles sans les connaître et revenons aux questions scolaires dont le rapporteur n'aurait jamais dû sortir.

Voici d'abord quelques renseignements sur les diverses catégories de maîtres français et sur leurs traitements.

« Les instituteurs sont stagiaires, adjoints, titulaires, directeurs ou professeurs.

Un stage de deux ans dans une école est imposé à tout instituteur sortant, muni du brevet, de l'école normale.

Les adjoints secondent les instituteurs et institutrices titulaires dans les écoles à plusieurs classes.

Les directeurs sont préposés à ces écoles.

Le titre de professeur appartient à l'instituteur pourvu du brevet pour l'enseignement dans les écoles normales.

Les traitements du corps enseignant consistent en une rémunération fixe augmentée annuellement d'une allocation qui varie de 100 à 200 fr., selon que l'instituteur est pourvu du brevet supérieur ou du brevet élémentaire seulement. Le minimum du traitement fixe est, pour les directrices d'écoles maternelles, selon la classe, de 700 à 900 fr., pour l'adjointe de 600 fr.; pour les instituteurs des écoles primaires élémentaires, de 700 à 1200 fr., pour les institutrices, de 600 à 900, le tout non compris les allocations facultatives des communes et le logement. Pour les écoles primaires supérieures, le minimum varie de 1200 à 1800 fr. Les directeurs d'écoles normales reçoivent 4 à 5000 fr., les directrices 3 à 4000, les maîtres 2200 à 3100 dans les écoles normales d'instituteurs, et 1400 à 2400 dans celles d'institutrices.

Les pensions de retraite sont acquises à 55 ans d'âge et après 25 ans de service. Basées sur la moyenne des traitements et émoluments, elles ne peuvent être inférieures à 600 fr. pour l'instituteur et à 500 pour l'institutrice. »

Deux mots sur le matériel nouveau que M. Gobat signale à notre attention :

« Je trouve les bancs-tables dont les différentes parties sont mobiles et qui peuvent s'adapter à toutes les tailles. Sous le rapport du siège de l'élève, il n'y a en somme rien à signaler que la table Féret. C'est une table à élévation facultative, horizontale

ou oblique à volonté, à siège indépendant; elle se prête donc à toutes les tailles. Elle permet à l'écolier de travailler debout dans une position parfaitement correcte. Les travaux debout se recommandent d'eux-mêmes; la position droite est certainement la naturelle, surtout durant l'époque de la croissance, et il n'est pas bon que l'enfant soit assis trop longtemps. On objectera que l'écolier fera du bruit en élevant et abaissant son pupitre, en plaçant le banc sous la table. C'est possible; mais le moyen de lui permettre de changer de position sans causer quelque rumeur? Le constructeur a adapté son système à des tables d'étude de famille pouvant servir à deux personnes; très pratiques.

J'ai vu des bancs-tables (banc, dossier, casier et tablette en sapin) qui coûtent 12 fr. la place pour les petits modèles, 14 fr. pour les grands. C'est un prix très avantageux.

Les ardoises et tableaux noirs se présentent dans toutes les dimensions, nus, réglés, quadrillés ou pointillés, en ardoise, en toile ardoisée, en verre dépoli sur lequel on écrit avec le crayon. L'ardoise en verre doit être signalée; il est très agréable d'y écrire; le crayon trace les caractères plus exactement que la craie ou la touche; en outre, noir sur blanc ou gris-blanc est plus attrayant à l'œil, et surtout plus hygiénique que blanc sur noir. »

Passons maintenant au livre de lecture :

« Si vous demandez le livre de lecture en France, on ne vous comprendra pas; on vous répondra : Nous n'avons pas de livre de lecture; il y a le livre d'histoire, le livre de sciences naturelles, le livre d'instruction civique, etc. En effet, vous en trouverez pour chaque branche un, même davantage.

Cela caractérise l'enseignement de la langue, l'enseignement primaire en général. Celui-ci est, en France, essentiellement technique et scientifique, tandis que nous l'avons rendu littéraire, dans les cantons avancés de la Suisse; là, il s'adresse à la mémoire, chez nous, au raisonnement.

Dans nos écoles, le livre de lecture est le pivot de l'enseignement; il peut être accompagné de livres auxiliaires; mais on s'en passe fort bien. Le livre de lecture contient toutes les matières du programme; il sert à la lecture, aux exercices de grammaire et de rédaction, à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles, de la morale, par le choix même des morceaux; non que toutes les connaissances indispensables soient insérées dans l'ouvrage — le plus volumineux que je connaisse n'a pas plus de 540 pages in-8° et renferme les matières de trois années scolaires — mais comme l'instituteur le connaît à fond pour l'avoir étudié soigneusement et utilisé dans les leçons pratiques à l'école normale, il sait en développer les sujets et l'horizon du livre s'étend de lui-même.

Tous les morceaux sont littéraires; la langue se met au service des sciences et celles-ci s'apprennent par la langue.

Qu'il me soit permis d'intercaler ici quelques renseignements

au sujet des livres employés dans les écoles, en France, ou plutôt de l'intervention de l'autorité dans le choix des manuels.

L'institution des livres obligatoires uniformes imposés au maître et à l'élève, excluant tout autre ouvrage comme manuel, est inconnue en France. La haute surveillance même du Ministre ou du directeur de l'enseignement paraît ne pas exister.

Les instituteurs réunis en conférences cantonales (on sait que le canton est une subdivision du département) arrêtent la liste des livres qui seront employés pour chaque branche dans le canton. Cette liste est envoyée à l'inspecteur d'académie qui l'examine et la soumet à la conférence départementale des instituteurs ; elle est alors arrêtée définitivement pour chaque canton. L'instituteur choisit librement, dans la liste, les livres qui lui conviennent.

C'est donc lui qui prescrit aux élèves les ouvrages qu'ils devront se procurer, lui qui choisit ses propres guides.

L'élaboration des livres ne se trouve donc placée sous aucune direction pédagogique; la volonté des instituteurs exprimée par la majorité des suffrages en tient lieu. Le manuel est un simple article de librairie, qui aura un écoulement plus ou moins rapide, si l'éditeur a réussi à obtenir, pour ses produits, une majorité dans un ou plusieurs cantons.

On sait que les choses se passent autrement en Suisse; l'élaboration des livres est une des prérogatives dont l'autorité supérieure est le plus jalouse. Elle ouvre des concours publics; les manuscrits sont examinés soigneusement par des commissions d'experts et celui qui est jugé le meilleur devient livre obligatoire. L'impression, la reliure et le prix de vente sont soumis au contrôle de l'autorité.

L'enseignement de la langue maternelle est nécessairement donné d'une autre manière, au moyen de la grammaire. En effet, la grammaire joue encore un grand rôle, un très grand rôle. On la pratique dès la première année; il y a une grammaire de l'enfance par demandes et réponses, puis une grammaire pour chacun des cours de l'école primaire. La grammaire entre les mains des enfants de six ans! S'imagine-t-on peut-être qu'elle sera moins ennuyeuse, que ses fastidieuses règles seront comprises, parce que le bouquin contient quelques illustrations?

Sans avoir précisément banni la grammaire de l'école, en Suisse, nous nous en sommes joliment émancipés. Le principe que la grammaire s'apprend par la langue, non la langue par la grammaire est appliqué dans tous les cantons avancés. Nous sommes arrivés à ce résultat par le livre de lecture. Il ne suffit pas de dire, comme une circulaire ministérielle française : « S'il est possible, point de grammaire entre les mains des élèves » ; il y a des livres dont la grammaire est le complément nécessaire et essentiel.

Les leçons de choses rentrant dans l'enseignement de la langue, c'est le moment d'en parler.

Ces leçons sont données plutôt au moyen de musées scolaires, que des tableaux d'intuition. Il est préférable de mettre sous les yeux de l'enfant l'objet même dont on parle; l'image ne doit être qu'un pis-aller. J'ai vu peu de tableaux bien faits et vraiment pédagogiques.

En échange, le musée scolaire est une institution généralement répandue en France. On y attache — avec infiniment de raison — tant d'importance, qu'il a paru un *Guide pratique pour la composition, l'organisation et l'installation des musées scolaires* (Gédalge, éditeur).

Il en existe différentes espèces. Leur composition semble indiquer que la leçon de choses tend à devenir une leçon d'histoire naturelle. Ce sont en général des collections de minéraux, de petits mammifères, d'oiseaux, de préparations anatomiques. Plusieurs maisons ont la spécialité des objets pouvant entrer dans la composition du musée scolaire. Emile Deyrolle en expose de fort beaux échantillons dont les prix sont très abordables; une collection de 102 types, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, articulés, annélides, myriapodes, mollusques, rayonnés, herbiers, minéraux, fossiles, coûte 50 fr. seulement.

Eloffe et Cie ont de grandes et intéressantes collections, où l'on n'a qu'à puiser pour monter un musée. De même Paul Rousseau. Mais ces collections sont destinées plutôt à l'enseignement secondaire. Je préfère, pour les classes inférieures, le musée industriel scolaire de Dorangeon, 1200 échantillons de produits bruts et de produits de l'industrie, fixés sur des cartons. Plusieurs indiquent la transformation opérée par l'industrie, ainsi la fleur de coton, le coton brut, le fil, le tissé, l'étoffe.

Les herbiers artificiels de Mme Fortier me paraissent mériter une mention. Ce sont des boîtes à couvercle en verre contenant un certain nombre de plantes artificielles accompagnées de leur nom scientifique et de leur nom usuel. Ces herbiers ont l'avantage de représenter la fleur fraîche qui ne se fane pas. La fleur se prête si bien aux leçons de choses qu'il est utile de pouvoir s'en servir même en hiver. *(A suivre).*

EXAMENS DES RECRUES

Le bureau fédéral de statistique vient de publier les résultats des derniers examens des recrues, qui ont eu lieu en automne 1889.

Dans son numéro du 13 mai écoulé, la *Liberté* a déjà donné un aperçu statistique de ces examens pour nos différents districts. Aujourd'hui, nous nous placerons au point de vue général du canton, et nous ferons d'abord remarquer, sans autre commentaire, que sur 934 recrues examinées :